Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20261007-DCM_2026_237-DE

Direction Générale des Services
KM/CR/NE

COMMUNE DE CARNAC - MORBIHAN

DECISION DU MAIRE N°2026-237

Prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE
Dépôt de plainte au nom de la commune
Dégradations – Panneaux de signalisation situés Avenue de Port en Drô et Avenue de l'Atlantique le 27 septembre 2026

Le Maire de la Commune de Carnac,

Vu l'article L 2122-22 et L 2132-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2026-48 du 30 avril 2026 relative aux délégations du Conseil Municipal consenties au Maire et notamment l'article 16,

Vu l'arrêté n°2026-053 du 30 juin 2026 portant délégation pour ester en justice au nom de la commune en matière de dépôt de plainte avec ou sans constitution de partie civile,

Considérant que le 27 septembre 2026, les panneaux de signalisation situés avenue de Port en Drô et Avenue de l'Atlantique ont été pliés et un disparu,

Considérant l'estimation des frais de réparation s'élevant à 1 025 € TTC,

Considérant la nécessité de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire,

DECIDE

Article 1 : De procéder à un dépôt de plainte auprès de la Gendarmerie de Carnac et de se constituer partie civile.

Article 2 : En application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Lorient.

CARNAC, le 07/10/2026

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,



Kevin MARION

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – CS 44416 - 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr